



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 mars 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 604-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT 604 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Ce règlement vise plus précisément à modifier le Règlement 604 sur les permis et certificats afin de :

- Ajouter la définition de « Lot transitoire » au règlement ;
- Permettre à 5 lots existants sur la rue Chandolin, situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, de ne pas respecter l'obligation d'être desservi par le réseau d'aqueduc ou le réseau d'égout. Cela est motivé par les particularités de ces lots.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 14 mars 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint